

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### L'Union africaine souligne l'impératif de la mise en œuvre scrupuleuse du Protocole d'accord de non-agression et de coopération entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud

**Addis Abéba, le 15 février 2012:** Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, continue de suivre de près les négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud sur leurs relations post-sécession et les mesures prises en vue de leur aboutissement.

À cet égard, le Président de la Commission souligne l'importance cruciale que revêt le Protocole d'accord de non-agression et de coopération signé par le Soudan et le Soudan du Sud à Addis Abéba, le 10 février 2012, lors de la réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint politique et de sécurité (JPSM). Il rappelle aux Parties les obligations qu'elles ont contractées en vertu du Protocole d'accord et l'impératif du respect scrupuleux et de bonne foi des engagements pris. L'UA continuera de suivre de près la situation sur le terrain, en vue de tenir le Conseil de paix et de sécurité (CPS) pleinement informé de l'état de mise en œuvre du Protocole d'accord, en particulier au regard des allégations et contre allégations persistantes d'occurrence d'incidents, de bombardements et de mouvements de troupes, le long de la frontière commune.

Le Président de la Commission fait sien l'appel lancé par la 310<sup>ème</sup> réunion du CPS au Soudan et au Soudan du Sud à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible de compliquer la situation, et à conclure rapidement les négociations en cours sur leurs relations post-sécession. À cet égard, il exhorte les dirigeants des deux pays à faire preuve de l'esprit de compromis et de conciliation réciproque qu'appelle la situation, ainsi qu'à apporter une coopération inconditionnelle au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA dans l'accomplissement de son mandat de facilitation.

